

Ophélie Guin - ophelie.guin@orange.fr  
Rue de la Basse Roche  
Régis Vaillant - regis.vaillant1@gmail.com  
Rue de Lucerne  
Sandra Chartol - sandra.chartol@wanadoo.fr  
Rue des 4 Cantons  
Antoine Ser - antoine-ser.contact@orange.fr  
Rue Girardot  
tous résidents à Villebon sur Yvette

Observations suite à la mise en consultation concernant une installation classée pour la protection de l'environnement localisée à Villebon-sur-Yvette.

Suite à la demande présentée par la société COSTCO France pour l'enregistrement d'une station service située sur la commune de Villebon-sur-Yvette, relevant des installations classées pour la protection de l'environnement, le Préfet de l'Essonne a décidé de soumettre cette demande à la consultation du public.

Il s'agit d'installer 16 pompes sur le terrain détenu par Costco, sur lequel cette société exerce une activité commerciale dans le domaine de la grande distribution.

- Du point de vue du projet pour ce terrain situé en plein cœur du parc d'activités de Courtaboeuf, l'existence de cette implantation commerciale est une erreur qui a déjà suscité de nombreuses controverses. Une révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune est d'ailleurs en cours afin que ce type d'activité ne puisse pas continuer à s'implanter sur les parcelles avoisinantes celle de Costco. Augmenter l'activité commerciale à cet emplacement n'est donc pas souhaitable.
- Ces 16 pompes ne viennent en rien répondre à un besoin de la population locale ou de la population travaillant sur le site de Courtaboeuf. En effet il existe déjà plusieurs stations service dans un rayon proche (deux sur l'avenue de l'Océanie qui traverse le parc, une au centre commercial Les Ulis2, une à Villebon2, etc). La mise en place d'une station service a un fort impact polluant sur les terrains aux alentours immédiats. Or, notre territoire compte déjà un grand nombre de stations abandonnées, du fait de la concurrence, et dont les terrains n'ont pas été recyclés : avenue du Général Leclerc à Palaiseau, rue Louis Scoccard à Orsay, avenue des Maraichers à Villebon, avenue du Général de Gaulle à Villebon, route de Chartes à Champlan, etc. Enfin il est important de se rappeler que le monde de l'automobile évolue très vite. Les véhicules électriques se substituent aux véhicules thermiques réduisant d'autant le besoin de stations service.

La société Costco par sa démarche commerciale, par la taille de la surface commerciale implanté vise depuis le début de son activité à attirer de clients sur une vaste zone de chalandise. Ces clients viennent en voiture. Avec la proposition d'implantation de ces 16 pompes à essence, Costco vise à accroître ce pouvoir d'attraction sur cette vaste zone de chalandise laissant aux pouvoirs publics et aux habitants la charge de subir les nuisances engendrée :

- accroissement de la population de l'air causée par cette circulation additionnelle tant pendant la semaine que le samedi,
- accroissement de la circulation dans ce secteur déjà très encombré. C'est dans ce secteur que le nœud de circulation communément appelé ring des Ulis va être refait. Quel sens y a-t-il à faire alors de nouveaux aménagements qui vont contribuer à la création de nouveaux problèmes de circulation ?

Comme indiqué dans le dossier, cette installation va engendrer une circulation additionnelle non négligeable 1428 mouvements de camions soit environ 7 par jour ouvrable. Il ne s'agit pas de simples véhicules de livraison mais de camion citernes, source de risques de pollution. C'est une source de nuisance additionnelle pour le parc d'activité Courtaboeuf dont la vocation essentielle est d'être un parc d'activités tertiaire. La circulation additionnelle de véhicules particuliers est estimée à 687 500 mouvements par an, soit 2750 par jour ouvrable ou encore presque 200 pendant les horaires diurnes. Cela est considérable dans une zone déjà très encombrée. Ce ne sera pas sans conséquences sur le bon fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) qui est au voisinage immédiat. Les nombreux aller-retour des camions poubelle seront fatalement ralentis.

Le dossier soumis à enquête traite des eaux pluviales, en indiquant que des séparateurs d'hydrocarbures seront mis en place pour retenir les eaux de pluie. Il s'agit là d'un sujet essentiel car la zone de Costco est située à proximité d'une zone humide d'une part. D'autre part, les eaux pluviales reçues par le terrain appartenant à la société Costco s'écoulent ensuite vers la commune de Villebon-sur-Yvette via un ruisseau nommé le Vatencul. Ainsi, toute pollution engendrée sur ce terrain rejoindra l'Yvette après avoir traversée la commune. Mettre en place un tel équipement à la source d'un ruisseau qui rejoint ensuite l'Yvette, crée un risque de pollution par hydrocarbures de l'ensemble du lit d'aval en cas dysfonctionnement.

Pour la gestion des eaux et avant leur envoi dans le réseau d'eaux pluviales, des séparateurs à hydrocarbure sont prévus. Le dossier (annexe 6) inclut une étude de dimensionnement, aucune indication n'est fournie sur la capacité du dispositif finalement retenue. Ceci est d'autant plus inquiétant que la valeur de l'intensité pluviométrique prise pour le calcul est erronée. En effet, l'étude retient comme extrait du document : *une valeur i : intensité pluviométrique locale (l/s.m<sup>2</sup>) fixée à 45l/h.m<sup>2</sup> (soit 0,0125 l/s.m<sup>2</sup>) selon norme NF EN 858-1 v. 11/2002*, De fait la norme précise que ce chiffre doit être établi à partir des données pluviométriques locales et indique pour le nord de la France 0.015l/s.m<sup>2</sup> en intensité annuelle et à l'échelle décennale 0.03 l/s.m<sup>2</sup>. La norme dit que le calcul doit être fait sur ce chiffre. C'est donc en fait presque trois fois le chiffre du demandeur qui aurait du être pris en compte pour le calcul.

Le dossier proposé ne traite pas d'un point essentiel : est-ce que l'ensemble du dispositif de gestion des eaux pluviales chargées en hydrocarbures est de type passif ou a besoin d'alimentations électriques par exemple pour des pompes. Si tel est le cas, est-ce que des alimentations de secours sont prévues ? Le magasin Costco aurait déjà eu des défaillances lors des événements de juin 2018. Ces défaillances n'ont alors posé des problèmes qu'à l'activité commerciale. Cela pourrait être beaucoup plus sérieux si les eaux chargées d'hydrocarbures partaient dans la nature via le Vatencul.

Le projet proposé augmente la superficie des sols imperméabilisés, 1 114 m<sup>2</sup> selon le dossier dans une zone déjà très sensible. Situé sur le bord du plateau qui surplombe la vallée de l'Yvette, les écoulements de ce plateau vers la vallée sont générateurs d'inondation. Préserver la capacité d'absorption des sols est donc essentiel pour limiter la montée des eaux dans la vallée en présence de fortes pluies.

Après une étude approfondie de ce dossier de création d'installation classée pour l'environnement et au vu des risques engendrées : circulation, rejet de polluants dans le réseau d'eaux pluviales, génération de friches additionnelles sous forme de station service concurrente cessant leur exploitation mais sans pour autant dépolluer leur terrain, nous souhaitons recommander de ne pas accepter ce projet.


Ophélie Guin



Régis Vaillant



Sandra Chartol



Antoine Ser

